

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

2^e FORUM AFRICAIN SUR LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

« PROMOUVOIR LE PROGRAMME CONTINENTAL DE LA SÉCURITÉ, DE LA JUSTICE ET DU DÉVELOPPEMENT »

22–24 OCTOBRE 2018
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

Conclusions

Conclusions

1. Le 2^e Forum africain sur la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) a été organisé par la Commission de l'Union africaine (UA) en son siège à Addis-Abeba du 22 au 24 octobre 2018. Le Forum s'est tenu dans la cadre de la Politique de l'UA sur la RSS¹. Il avait comme thème : « *Promouvoir le programme continental de la sécurité, de la justice et du développement* ». L'objectif du Forum était d'examiner les développements de la RSS en Afrique et de tracer la voie à suivre pour les États membres, les organes régionaux et les partenaires internationaux. Il ambitionnait aussi d'offrir une plateforme pour un dialogue inclusif aux fins d'examiner les modèles de réussite et les opportunités pour accélérer l'action en direction de la vision consistant à faire taire les armes en Afrique à la lumière des défis sécuritaires contemporains auxquels le continent fait face.

2. Les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits (MR), les Nations unies, les organes de l'UA, les institutions spécialisées et les organisations de la société civile ont participé au Forum. La séance d'ouverture a été marquée par plusieurs interventions dont celles de Mme Anna Burylo, Directrice adjointe de la Délégation de l'UE auprès de l'UA, et de S. E. M. Alexander Zuev, Sous-Secrétaire général des Nations unies en charge de l'État de droit et des institutions de sécurité. Le discours liminaire fut prononcé par S. E. Ambassadeur Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'UA. Le Forum a consisté en des panels professionnels et des discussions plénières portant sur un éventail de questions thématiques qui ont permis aux participants de discuter de manière approfondie des expériences des États membres, de réfléchir sur les obstacles politiques et opérationnels pour finaliser des programmes efficaces de RSS, ainsi que des opportunités et des solutions qui doivent être explorées au niveau national et régional.

I. La RSS dans la consolidation de la paix, des transitions politiques et dans les Opérations de soutien à la paix.

3. Le Forum a vivement insisté sur la nécessité d'utiliser pleinement la RSS comme un outil clef de la prévention des conflits y compris la rationalisation des indicateurs de la gouvernance du secteur de la sécurité dans les systèmes d'alerte précoce des conflits aussi bien sur le plan régional que continental.

4. Des lacunes demeurent quant à la rationalisation des RSS dans les efforts de médiation et de résolution des conflits, avec notamment l'absence de mécanismes pour s'assurer que le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR) et les dispositions des RSS portant sur les accords de paix sont mis en œuvre de manière opportune et efficace. Ces lacunes aboutissent souvent à la reprise des conflits comme reconnu par la Feuille de Route principale de l'UA sur les

¹ Adoptée par la décision *Assembly/AU/Dec.472(XX)* de la 20^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union en janvier 2013

étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Comblar ces lacunes exige une mobilisation constante des organes régionaux et continentaux, y compris le Conseil de paix et de sécurité, ainsi que du soutien des partenaires internationaux pour résoudre les déficits en termes de capacités en la matière. Dans ce contexte, le Forum se réfère aux décisions de la Conférence de l'Union pour ce qui est de la création du Centre de l'UA pour la Reconstruction post conflit et le développement (CUARPCD) en République arabe d'Égypte. Il est attendu du CUARPCD d'orienter et de fournir un appui à la mise en œuvre des programmes conformément à la Politique de l'UA sur la Reconstruction post conflit et le développement².

5. Les environnements complexes dans lesquels les Opérations de soutien à la paix sont déployées exigent qu'elles soient activement menées, supervisées et coordonnées en tenant compte des programmes RSS et ce, en collaboration avec la nation hôte. Ceci est un facteur clef qui leur permettront d'exécuter efficacement leurs mandats et de transférer de manière opportune les responsabilités en matière de sécurité à la nation hôte. Dans ce contexte, il a été reconnu que les capacités et mandats de la RSS dans les OSP devraient être renforcés et rationalisés dans la conceptualisation et l'examen des OSP. Et, bien plus, de renforcer la coopération aux niveaux stratégique et sur le terrain entre l'UA et les NU dans les domaines de la RSS et du DDR.

II. Supervision nationale du secteur de la sécurité: Rôle de l'Exécutif, des Parlements et des Organisations de la société civile

6. L'implication totale de l'Exécutif, des Parlements et des Organisations de la société civile a été mis en exergue comme étant essentielle pour consolider la pleine appropriation des processus nationaux de la RSS. La détermination et l'engagement au plus haut niveau de l'exécutif y compris des chefs d'État, commandants suprêmes des institutions en charge de la sécurité nationale, sont aussi primordiaux pour garantir la crédibilité des mécanismes de surveillance.

7. Alors que le rôle important de la société civile dans son engagement avec le secteur de la sécurité est reconnu par le cadre de la politique de l'UA sur la RSS³, la confiance mutuelle entre les OSC et les institutions en charge de la sécurité doit être entretenue afin de garantir un engagement effectif et cohérent, qui va au-delà du plaidoyer. Les États membres qui entreprennent la RSS sont encouragés à développer des stratégies de communication pour s'assurer du flux de l'information entre et parmi les institutions nationales compétentes, les media et le grand public. La Commission de l'UA est aussi encouragée à renforcer les connaissances et les capacités des media, à travers les réseaux de journalistes et les plateformes significatives des media.

² Adoptée par la 9^e Session ordinaire du Conseil exécutif tenue en juin 2006, conformément à la décision EX.CL/Dec.302 (IX).

³ Section H, alinéas 74-76 de la Politique de l'UA sur la RSS

8. Les modalités d'interaction entre les institutions en charge de la sécurité et les OSC exigent aussi davantage d'élaboration. Élaboration qui doit se fonder sur les expériences notables, voire considérables, des États membres. Dans ce contexte le rôle du Conseil économique, social et culturel de l'UA (ECOSOC) doit s'intensifier pour faciliter le développement de capacités et l'engagement des OSC dans la RSS.

9. Le développement de capacités est un prérequis pour permettre aux parlementaires d'exécuter leur mandat de supervision et de gouvernance des institutions en charge de la sécurité. Des mesures concrètes devraient aussi être prises au niveau de l'UA pour explorer pleinement le rôle du Parlement panafricain comme point d'entrée essentiel pour discuter avec les parlementaires et créer des bonnes pratiques dans ce domaine.

10. La transparence dans le secteur de la sécurité doit être améliorée sans compromettre la confidentialité. Dans ce contexte il a été souligné que la législation et les codes régissant la divulgation de renseignements par les institutions en charge de la sécurité soient, au besoin, examinés pour améliorer la transparence et la reddition des organes de supervision et du grand public.

III. Élaboration des politiques nationales de sécurité, de stratégies et de cadres normatifs connexes

11. Bien que plusieurs États membres aient élaboré des politiques sur la sécurité, des stratégies et des cadres normatifs ainsi que des processus de RSS, leur mise en œuvre est à la traîne du fait de différentes raisons, y compris le manque d'engagement de haut niveau et des contraintes financières. Comme tel, il y a lieu d'élaborer des cadres nationaux sensibles au contexte qui soient inclusifs, en ce sens qu'ils tiennent compte de toutes les parties prenantes nationales, dont notamment les centres d'excellence et les Universités, les instituts de recherche ainsi que des acteurs non étatiques qui contribuent à la sécurité. La reconnaissance croissante du concept de l'hybridité dans le secteur de la sécurité a aussi été soulignée. Bien plus, l'élaboration des politiques/stratégies nationales de sécurité devrait être suivie de plans d'action budgétisés.

12. Les enjeux de la RSS dans les situations post conflit ont été soulignés en mettant l'accent sur la manière de résoudre la question des acteurs de services de sécurité non étatiques nationaux au niveau des communautés. Il a été souligné que la nécessité du dialogue s'impose en vue de trouver des moyens durables pour désarmer ou réintégrer lesdits acteurs dans les structures formelles de sécurité. Ceci par le biais de la sensibilisation communautaire, d'interventions pour la réduction de violences communautaire et du développement de la confiance du public vis-à-vis des acteurs de la sécurité publique nationale. L'UA, les CER/MMR et les partenaires sont appelés à fournir le soutien technique nécessaire pour élaborer et articuler les interventions RSS et DDR spécifiques au contexte.

IV. Parité hommes-femmes et meilleures pratiques en termes d'égalité hommes-femmes dans le secteur de la sécurité.

13. La parité homme-femmes dans les institutions en charge de la sécurité contribueront à développer des architectures nationales qui ancrent l'égalité hommes-femmes et qui sont adaptées aux besoins de tous les segments de la société. Cependant, les attitudes sociales et culturelles demeurent des barrières pour améliorer la participation des femmes dans le secteur de la sécurité, ainsi que de leur rôle comme groupe clef pour éclairer et orienter les réformes. Comme tel, le plaidoyer, l'éducation et la formation pour dissiper les malentendus et les attitudes négatives sont nécessaires à tous les niveaux politiques et sociaux, y compris dans l'enseignement supérieur. La parité hommes-femmes devrait par ailleurs être davantage améliorée sur la base d'analyse et des contextes locaux, avec l'ambition de mettre en œuvre des approches cohérentes et graduelles en vue de matérialiser l'égalité hommes-femmes conformément aux instruments de l'UA⁴.

V. Examens des dépenses publiques pour le secteur de la sécurité

14. Les examens des dépenses publiques (EDP) sont des outils importants pour analyser systématiquement l'accessibilité des stratégies de réforme et de la planification des programmes. Ce sont des composantes clefs des efforts de RSS qui contribuent à l'élaboration des politiques tout en donnant des options pour les décisions opérationnelles dans les institutions de sécurité. La question de ressourcement est essentielle lorsque l'on élabore les stratégies et plans surtout que l'accessibilité et la durabilité de la RSS sont cruciales pour la viabilité du processus.

15. Les EDP contribuent aussi à améliorer la transparence et la reddition dans le secteur de la sécurité, offrant ainsi une opportunité pour discuter avec les OSC, les parlements et autres organes de surveillance à travers les processus de consultation.

VI. Partenariats multilatéraux et bilatéraux et coordination du soutien de la RSS

16. Les partenariats bilatéraux et multilatéraux sur la RSS demeurent essentiels et ont contribué substantiellement aux progrès réalisés sur le continent. Néanmoins, il existe une discordance entre les priorités nationales et le soutien élargi. Les défis à cet égard comprennent la faible coordination parmi les fournisseurs d'assistance, les faibles structures nationales, le défaut de capacités et de coordination et les priorités déterminées de l'extérieur. Combler de pareilles lacunes nécessite, entre autres, des consultations étroites et des analyses conjointes à tous les niveaux de conception et de mise en œuvre de la RSS.

⁴ Incluant sans s'y limiter à la Déclaration solennelle sur l'égalité hommes-femmes en Afrique, adoptée par la 3^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union en juillet 2004 [Assembly/AU/Decl.12 (III) Rev.1]

17. Le Groupe des Amis des NU sur la RSS devrait davantage sensibiliser les partenaires internationaux afin de bâtir un vrai partenariat qui sera ancré sur les principes de l'appropriation nationale et du leadership. Les partenaires internationaux doivent reconnaître que la réussite des programmes RSS nécessite leur engagement à long terme et une plus grande attention sur les actions qui garantiront des bénéfices durables y compris le renforcement de capacités des structures institutionnelles légitimes. Il est aussi demandé au Groupe de faciliter le dialogue pour une plus grande transparence dans l'assistance bilatérale et multilatérale en termes de sécurité, y compris dans le financement de la RSS à travers l'Aide publique au développement.

18. Il est demandé à l'UA d'accorder une plus grande assistance aux États membres pour améliorer leur capacité nationale dans la conception, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation des processus de la RSS. Ceci en plus de faire le plaidoyer pour les besoins des États membres au niveau international et ce, en étroite collaboration avec les CER/ MR. À cet effet, la proposition pour la création d'un Comité de pilotage de l'UA sur la RSS a été plus que bien accueillie comme étant une mesure importante pour encourager le dialogue, le partage d'informations et la coordination entre l'UA, les CER/MR, les NU et les partenaires internationaux. Il a été demandé à la Commission de faire circuler un projet de note de cadrage consacrée au Comité de pilotage pour des apports complémentaires pour améliorer sa composition, son inclusivité et ses modalités de travail. Il a aussi par ailleurs été demandé à la Commission de rendre, le plus tôt possible, opérationnelle cette importante plateforme.

19. Le Forum a aussi accueilli le projet du Plan stratégique de l'UA de trois ans sur la RSS présenté par la Commission de l'UA, en soulignant qu'il offre un cadre exhaustif et intégré pour appuyer les États membres dans la mise en œuvre du cadre de la Politique de l'UA sur la RSS. Il a été demandé à la Commission d'intégrer les points d'action et les recommandations faites au Forum pour ce qui est du plan. Les partenaires internationaux sont aussi encouragés à contribuer à sa mise en œuvre.

VII. Réformes⁵ de la Défense, de la Police et de la Justice pénale dans la prévention des conflits et dans les situations post conflits

20. Le discours actuel sur la RSS demeure encore toujours axé sur sa composante militaire et pas assez suffisamment sur la justice pénale et la réforme de la Police. Le maintien de l'ordre pour sa part devrait demeurer dynamique pour s'adapter aux nouveaux paradigmes et vulnérabilités produites par les développements sécuritaires régionaux et internationaux et des menaces émergentes. La réforme de la Police et du système judiciaire sont des prérequis pour une paix durable qui, est une exigence des populations locales. Le maintien de l'ordre devrait en conséquence évoluer vers un paradigme de sécurité humaine et du respect des droits de l'homme avec notamment la création de mécanismes et de canaux de communication pour positivement changer l'image de la Police.

⁵ Incluant sans s'y limiter à la Déclaration solennelle sur l'égalité hommes- femmes en Afrique, adoptée par la 3^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union en juillet 2004 [Assembly/AU/Decl.12 (III) Rev.1]

21. Cependant, les systèmes judiciaires performants et efficaces subissent l'influence de maux comme la corruption, des lacunes en termes de capacités et sont victimes du rôle flou entre les fonctions militaires et policières. Ceci vient ainsi élargir le fossé entre la police et les citoyens et contribue à la prolifération des services de sécurité non étatique. Partant, il est nécessaire d'avoir une claire délimitation des rôles entre les tâches militaires et celles de la police. Il est généralement admis que la sécurité interne devrait être principalement gérée par la police. Toutefois, lorsque la menace interne est de nature militaire, un déploiement militaire interne pourrait avoir lieu sur la base d'une décision de l'exécutif de concert avec les organes législatifs nationaux compétents, conformément aux cadres juridiques existants.

VIII. La réforme du renseignement au regard de l'environnement sécuritaire évolutif

22. La réforme des institutions en charge du renseignement est nécessaire pour leur permettre de faire face aux changements de paradigme qui évoluent et qui sont passés de services de renseignement centrés sur l'État à des services transfrontaliers centrés sur les populations et sur le crime transnational et la sécurité humaine. Ceci se produit à la lumière des menaces croissantes du terrorisme et du crime transnational. La coopération entre les services africains de renseignement a été utile dans ce changement de paradigme du moment où, les États membres ont développé une compréhension partagée et des approches communes dans les réponses apportées aux menaces émergentes.

23. Dans ce contexte, le rôle positif des organes régionaux et plateformes a été reconnu. Il s'agit par exemple du Comité de la sécurité et des services de renseignement de l'Afrique (CISSA) du Mécanisme de Coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), du Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme (CAERT) ainsi que des processus de Djibouti et de Nouakchott pour le renforcement de la coopération sécuritaire et, l'Opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région du Sahel et de la Corne de l'Afrique. Ces organes et mécanismes ont par ailleurs été encouragés à donner la priorité au développement des capacités institutionnelles des États membres en contribuant à leur efficacité et à la mise en œuvre des réformes conformément aux principes du cadre de la Politique de l'UA sur la RSS.

IX. Supervision des sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP)

24. Le Forum a pris note des instruments et des processus au niveau international, y compris au niveau du Conseil des Droits de l'homme, qui ambitionne d'apporter des solutions aux préoccupations liées aux droits de l'homme soulevées par l'expansion de sociétés militaires et de sécurité privées. Il a été demandé aux États membres d'exercer un contrôle effectif sur les SMPS qui opèrent sur leur territoire. Le besoin de coordonner les actions entre les États membres pour apporter une solution aux SMSP opérant en haute mer a aussi été souligné. D'autres préoccupations ont aussi été soulevées concernant les armements des SMSP ainsi que de leur influence et contrôle étrangers. Un appel urgent a été fait aux organes compétents et aux

organes politiques de l'UA de prendre l'initiative dans l'élaboration de cadre continentaux et des orientations pour réglementer et surveiller les SMPS.

25. Des inquiétudes ont aussi été formulées quant à l'implication des acteurs armés non étatiques dans des actions subversives contre les États membres et la nécessité des organes de politique de l'UA de résoudre de pareilles actions dans le cadre de la Convention de 1977 de l'OUA pour l'élimination du mercenariat en Afrique. Dans ce contexte, il a été fortement recommandé que des mesures soient prises pour examiner la Convention et l'adapter à l'environnement sécuritaire actuel de même que de renforcer les mécanismes pour faire le suivi de sa mise en œuvre.